

Le plan lumière – Pourquoi un comité de révision de l'éclairage public (CREP)?

Un plan lumière pour la capitale

L'urbanisme lumière est né au début des années 1980, dans la ville de Lyon. Depuis ce temps, les responsables de l'aménagement urbain d'un nombre croissant de villes du patrimoine mondial ont ajouté à leurs préoccupations celles du plan lumière. C'est ainsi qu'en 1998, la Commission de la capitale nationale du Québec a rendu public un vaste programme de mise en lumière des 70 plus beaux monuments et sites de l'agglomération, *Un plan pour lumière pour la capitale*, dont la réalisation a été étalée sur une période de 10 ans : de 1998 à 2008, année du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

La notion de mise en lumière, qui caractérise ce plan, découle de celle de la mise en scène et ce type de projet d'embellissement devient l'apanage des concepteurs lumière, nouveaux spécialistes de la mise en valeur par les jeux de la lumière nocturne.

Pour appuyer le projet sur des bases solides, la Commission a entrepris la confection d'un *Schéma directeur d'aménagement lumière* (SDAL), qui a été complété en mars 2004. Le document renferme l'ensemble des moyens et les prescriptions techniques mis à la disposition des promoteurs et des concepteurs pour une réalisation réussie du plan lumière, dans l'ordre et l'harmonie.

Depuis 1998, année de lancement du plan lumière, plusieurs projets majeurs ont été réalisés : l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac en 1999, l'Hôtel du Parlement, les édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier en 2000, le pont de Québec, le Musée national des beaux-arts du Québec et le cap Diamant en 2001, les fortifications de Québec et les portes Saint-Louis et Kent en 2003. Enfin, la Commission, en partenariat avec la Ville de Québec et Parcs Canada, complétera pour la fin de l'année 2004, les travaux de mise en lumière de l'église de Saint-Félix-de-Valois de Cap-Rouge, de l'église de Saint-Michel de Sillery et de la porte Saint-Jean.

Parallèlement, plusieurs concepts ont été réalisés : le Grand Théâtre de Québec et le Trait-Carré de Charlesbourg en 2000, le secteur central du Vieux-Québec et Place-Royale en 2001, le secteur de la traverse de Lévis, l'église de Saint-Roch et la cour du Séminaire de Québec en 2002, l'édifice Jean-Talon (anciennement les édifices H et J) en 2003 et l'anse du parc de la Chute-Montmorency en 2004. Plusieurs autres projets sont présentement envisagés, notamment la mise en lumière de l'édifice Guy-Frégault, celle des édifices Jean-Antoine-Panet et André-Laurendeau, celle des cinq édifices en hauteur de la colline Parlementaire (projet Chandelles) et la mise en lumière du secteur des terrasses de la Grande Allée.

Un outil d'embellissement et d'efficacité énergétique

Le plan lumière propose **d'éclairer mieux, non pas d'éclairer plus.**

Présentement, la ville est mal éclairée, saturée de rayons lumineux. Elle engendre une pollution qui contamine l'observation tant des silhouettes urbaines, des places publiques que du firmament. Comme dans un amphithéâtre, il faut tamiser l'éclairage de la salle pour mieux apprécier les jeux de la scène. Paradoxalement, il faut donc éteindre pour mieux éclairer ce qui mérite de l'être.

Si la ville éblouit, c'est qu'elle éclaire mal. Les rayons lumineux se perdent, l'énergie est souvent gaspillée. Source de pollution visuelle, l'éclairage des rues de la ville à lui seul comprend 65 000 points de lumière. Il entraîne une consommation annuelle de 52 669 500 kW/h, des déboursés annuels considérables, sans compter l'éclairage du réseau autoroutier de la capitale. Ce dernier réseau compte environ 8 000 sources lumineuses et occasionne des coûts d'environ un million de dollars annuellement.

À ces chiffres, il faut ajouter les dépenses énergétiques engendrées par l'éclairage des parcs, des autres infrastructures publiques comme l'Hippodrome, le stade du parc Victoria, les grands stationnements, par l'éclairage des commerces et des industries et celui des agences fédérales comme le port de Québec, Pêches et Océans Canada, Travaux Publics Canada, Transports Canada, etc.

Il devient évident qu'une rationalisation générale de l'éclairage public pourrait entraîner des économies substantielles. Le Schéma directeur d'aménagement lumière propose donc une révision globale de l'éclairage public sous l'angle de l'efficacité énergétique : cela devient une préoccupation parallèle à la mise en œuvre du plan lumière. Éliminer l'éblouissement devient une condition de mise en lumière. Il faut donc étudier l'utilisation de nouvelles sources, de nouvelles optiques pour mieux diriger les faisceaux lumineux et rationaliser les dépenses d'énergie. **Réaliser l'ensemble du plan lumière ne devrait nécessiter qu'une fraction de l'énergie économisée.**

Pour atteindre ces objectifs, la Commission de la capitale nationale du Québec a procédé à la mise sur pied d'un comité de révision de l'éclairage public (CREP) formé de représentants des agences fédérale et provinciale d'efficacité énergétique, de la Ville de Québec, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, des institutions fédérales concernées et de la Commission. Dans une perspective d'économie d'énergie, le comité est chargé d'étudier la réglementation actuelle, les normes d'éclairage public en vigueur et de formuler des recommandations à court, moyen et long termes pour rationaliser l'équipement et mieux éclairer la ville.

Sur le plan économique, même s'il est malaisé de mesurer avec précision les répercussions de l'embellissement urbain et de l'augmentation corollaire de son pouvoir d'attraction touristique, on peut toutefois affirmer que prolonger d'une demi-journée le séjour du visiteur dans la vieille capitale se traduit par des retombées annuelles qui se chiffrent à des dizaines de millions de dollars. Avec l'Office du tourisme et des congrès de Québec et tous les intervenants en

conviennent : il faut, de toute urgence, renouveler le produit si on veut augmenter l'achalandage touristique, voire simplement maintenir le nombre de visiteurs.

Le SDAL propose précisément de régénérer les silhouettes urbaines, les places publiques la nuit venue, et de mettre en valeur nos plus beaux monuments et sites. Avec 2008 qui pointe à l'horizon, avec l'augmentation constante des croisiéristes, l'occasion est belle d'offrir un nouveau visage nocturne de Québec, autant du fleuve, des portes d'entrée des autoroutes que des places publiques, à relativement peu de frais. Car les mises en lumière sont relativement peu onéreuses : éclairer l'édifice Honoré-Mercier coûte 1,02 \$ par heure, soit beaucoup moins que le coût d'utilisation horaire d'un seul parcomètre municipal.

Enfin, les bienfaits de la lumière sont bien connus. La lumière de l'homme sécurise. Elle crée des ambiances chaleureuses, surtout pendant les longs mois d'hiver où la nuit noircit tout prématurément malgré l'intensification constante de l'activité urbaine après les heures normales de travail. C'est pourquoi le SDAL propose d'offrir au citoyen et au visiteur, la nuit comme le jour, un meilleur cadre urbain, un milieu de vie où il fera bon déambuler en toute quiétude et se récréer en admirant le patrimoine collectif de la capitale nationale.

À l'approche du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, la Commission juge essentiel de réitérer l'importance de la participation technique et financière de tous ses partenaires d'hier et d'aujourd'hui pour réaliser le plan lumière de la capitale, tout autant qu'elle estime primordial de pouvoir rallier d'autres partenaires dans le futur.

Une source de savoir et de rayonnement

La Commission caresse toujours le projet de s'associer à l'Université Laval pour mettre en place une Chaire de lumière urbaine nordique où pourrait s'ajouter aux analyses du Schéma directeur d'aménagement lumière, des connaissances techniques et économiques approfondies pour une meilleure utilisation de la lumière urbaine. Cette initiative pourrait aussi contribuer au développement de notre participation à un marché mondial en forte croissance.

Conclusion

Au cours des cinq prochaines années, la Commission accompagnera l'ensemble de ses grands partenaires concernés par la promotion et la mise en œuvre du SDAL. Elle continuera de proposer la mise en valeur nocturne des grands ensembles urbains caractéristiques de la capitale et veillera au maintien de la qualité des projets déjà réalisés. Elle s'appliquera à développer de nouveaux partenariats publics et privés pour la réalisation de projets de grande envergure comme celui du secteur de la chute Montmorency, de Place-Royale, du Vieux-Québec-Haute-Ville, de la colline Parlementaire, du patrimoine religieux exceptionnel et des grands ouvrages de génie comme le pont de l'Île d'Orléans.